

REVUE DE PRESSE DU 30 SEPTEMBRE 2009

2010 sera difficile pour le tourisme

(Québec) L'industrie touristique de la région de Québec s'attend à connaître une autre année difficile en 2010 en raison du contexte économique et de possibles hausses de tarifs des services gouvernementaux.

«Les dépenses de consommation pourraient être encore moins fortes l'an prochain. On parle de plus en plus de hausses de tarifs pour diminuer les déficits gouvernementaux. Les gens vont devoir se serrer la ceinture et réduire leurs dépenses. Cela aura un impact sur le tourisme», a avancé, mardi, au Soleil, le directeur de l'Office du tourisme de Québec, Gabriel Savard.

Il a fait montre d'un optimisme prudent devant les dernières données de fréquentation des hôtels du mois d'août, qui confirment le changement de tendance observée en juillet. Alors que plusieurs régions du Québec ont vu leur clientèle hôtelière diminuer en août, la région de Québec a connu une augmentation de 6,8 % du nombre de chambres louées par rapport à la même période en 2007 en dépit de la récession.

Ainsi, l'achalandage dans les hôtels était en baisse de 2,7 % à Montréal, de 8,2 % au Saguenay Lac Saint-Jean, de 11,2 % en Mauricie, de 9,8 % aux Îles-de-la-Madeleine, de 1,1 % en Gaspésie, de 24,2 % en Outaouais et de 5,6 % en Abitibi-Témiscamingue selon les données compilées par Tourisme Québec.

En plus de Québec, les autres régions gagnantes sont celles de Chaudière-Appalaches dont l'achalandage hôtelier a fait un bond de 47 % d'août 2007 à août 2009 à la suite de l'ouverture de nouveaux hôtels à Lévis et du Bas Saint-Laurent qui semble également avoir attiré une partie des touristes venus à Québec avec une hausse de 14,9 % du nombre de chambres louées.

«Comme en juillet, la présentation du Moulin à images et du spectacle du Cirque du Soleil ont eu un impact sur le nombre de touristes à Québec. On en connaîtra la réelle ampleur lorsque nous recevrons les données des retombées économiques de ces spectacles à la fin d'octobre», a commenté le directeur de l'Office du tourisme, Gabriel Savard.

Les gains sont variables à l'intérieur de la région de Québec. «Portneuf a connu une bonne saison cet été. Ce ne fut pas le cas pour la Côte-de-Beaupré», a-t-il dit.

Au cours des six premiers mois de 2009, l'achalandage dans les hôtels de la région a diminué constamment ou presque par rapport à 2007. Le mois de mai a été particulièrement misérable. Les gains de juillet et d'août laissent entrevoir une fin d'année plus encourageante.

«C'est prometteur. Le mois de septembre a été bon mais je préfère attendre avant de tirer une conclusion. On ne sait ce qui peut arriver au cours des prochaines semaines. Je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué», a-t-il imaginé. Une pandémie de la grippe A(H1N1) pourrait causer plusieurs annulations de réservations.

Par rapport à 2008, le nombre de chambres louées dans la région a chuté de 7,4 %. Cette donnée était prévisible compte tenu du record d'affluence dans les hôtels en raison des Fêtes du 400e. ([Le Soleil](#))

Peu d'opposition

Peu de citoyens de la Baie des Chaleurs auront le privilège de se rendre aux urnes le premier novembre prochain.

À 3 jours de la fin de la période de mise en candidature, le ministère des Affaires municipales ne répertorie que 2 luttes à la mairie dans la Baie des Chaleurs.

C'est le cas de Saint-Godefroi où Gérard-Raymond Blais et Chantal Castilloux se livreront bataille et de Port-Daniel-Gascons où 4 candidats sont en lice. Il s'agit du maire sortant, Henri Grenier, de Maurice Anglehart, Jean-Pierre Blier et de Odule Langlois.

D'ailleurs, c'est à Port-Daniel-Gascons où les élections municipales suscitent le plus d'intérêt à cette date. Chacun des postes de conseillers est convoité par au moins 2 candidats.

Pour ce qui est de Carleton-sur-Mer, où une lutte est déclarée publiquement entre Denis Henry et Jean-Eudes Boudreau, aucun des 2 n'a déposé sa candidature.

Par ailleurs, dans les municipalités de Saint-François d'Assise, Maria New Richmond, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, New Carlisle, seul le maire sortant se trouve en lice au poste de premier magistrat. Les maires sortant, d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Matapédia, Saint-François-d'Assise, Restigouche partie Sud Est, Saint-André-de-Restigouche et Saint-Alexis ont manifesté publiquement leur intention de se présenter. (CIEU-FM)

La filière motoneiges compte obtenir dès cette semaine une réponse de Québec pour le financement visant la construction d'une passerelle à Grande-Rivière liant l'ensemble du réseau des sentiers blancs de la Gaspésie.

La Table de concertation des véhicules hors route, avec l'appui de la Conférence régionale des élus, travaille depuis plus de deux ans sur ce projet évalué à 806 000\$, assumé à 50% par la collectivité. Ce ponceau, qui enjambe la rivière de la municipalité est devenu obligatoire depuis que le ministère des Transports a décidé d'interdire l'accès des motoneiges sur le pont qui est relié à la route 132. Mais pour que l'infrastructure soit prête à l'ouverture de saison de motoneige, le feu vert de Québec, quant à sa part de financement de 403 000\$, est souhaitable d'ici vendredi, selon le représentant civil de la MRC Rocher-Percé à la CRÉ, Gino Cyr.

«L'entrepreneur a besoin d'une réponse d'ici quelques jours pour être en mesure de compléter les travaux avant le début de la saison de motoneige.» (CHNC)

L'Ordre national du mérite agricole a honoré ses plus méritants ce week-end lors d'un gala qui s'est tenu simultanément dans 4 régions du Québec.

En Gaspésie et aux Îles, Réjean E. Bourdages, de Bonaventure, les fermes Roger Bourdages et Fils, de St-Siméon et Belgî M.A.G, de St-Alphonse ont respectivement pris la 1ère, 2e et 3e place catégorie or. La ferme Bovitom, de St-Alphonse, Pointe-Basse, des Îles-de-la-Madeleine, et Athot Lorenzo, de Percé ont fait de même catégorie argent. Finalement, catégorie bronze, l'Érablière Escuminac, Fecteau Acébois, de Matapédia, et les Serres Jardins-Nature, de New Richmond, ont raflé les 3 premiers prix. L'Érablière Escuminac a aussi terminé au 2e rang au niveau national. Le Mérite Promutuel de la prévention est allé à la ferme Bovitom, de St-

Alphonse, le prix de la Coop fédérée de l'agroenvironnement à Réjean E. Bourdages et la ferme Roger Bourdages et fils a remporté la Mention spéciale de l'agrotourisme. (CHNC)

Les «hydroquébécois» risquent de subir un choc tarifaire

Les Québécois doivent choisir entre les bas tarifs d'électricité ou des services publics de qualité, avance le ministre des Finances, Raymond Bachand. Le gouvernement, lui, n'a pas encore pris de décision.

Québec -- Analysée sous tous ses angles par le ministère des Finances, une hausse majeure des tarifs d'électricité est dans les cartons du gouvernement Charest. Mais aucune décision n'est encore prise, a-t-on martelé hier.

«C'est sûr que naturellement, les tarifs d'hydroélectricité sont pointés, mais actuellement il n'y a pas de décision de prise», a soutenu, hier, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, qui est responsable d'Hydro-Québec.

Pour le ministre des Finances, Raymond Bachand, l'équation est simple. Hydro-Québec est une richesse dont les Québécois peuvent disposer sous forme de bas tarifs d'électricité ou encore sous forme de services de santé. «L'utilisons-nous pour réduire nos tarifs ou l'utilisons-nous pour payer les services de santé? C'est une question légitime», a-t-il souligné dans un point de presse.

«Le débat sur Hydro-Québec est essentiellement un débat sur les services publics. Quelle sorte de services de santé voulons-nous, quelle sorte d'universités voulons-nous, quelle sorte de services pour les familles voulons-nous?», a poursuivi Raymond Bachand.

La classe moyenne pourrait contribuer davantage. Depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir en 2003, les familles comptant deux enfants et affichant un revenu de 75 000 \$, 50 000 \$ ou de 25 000 \$ disposent de 5000 \$ à 8000 \$ de plus par an, a signalé le ministre. «Il n'y a jamais personne qui a le moyen de rien faire, mais la vraie question, c'est: quels moyens veut-on se donner pour payer la santé?», estime-t-il.

Le ministère des Finances a déjà travaillé sur différents scénarios de hausse des tarifs d'électricité. «Il y a des hypothèses qui sont faites depuis longtemps sur ça. Et j'espère que les gens du ministère des Finances vont travailler sur 42 scénarios d'ici le printemps», a dit M. Bachand, enthousiaste.

Pour appuyer son point de vue sur la hausse des tarifs d'électricité, Raymond Bachand a cité des ténors péquistes -- Pauline Marois, François Legault et Joseph Facal --, la nouvelle recrue du Parti québécois et député de Rousseau, l'économiste Nicolas Marceau, les «Lucides» et les divers rapports, tel le rapport Castonguay, commandés par son gouvernement.

De son côté, Nathalie Normandeau juge qu'on va trop vite en affaires en visant un tarif en particulier. «Il faut avoir un débat sur l'ensemble des possibilités qui se présentent, éviter dans le fond de polariser le débat qui s'ouvre en pointant tel ou tel tarif.»

Le PQ s'oppose à l'imposition de toute hausse de tarifs tant que la crise perdure. À l'Assemblée nationale, la chef péquiste, Pauline Marois, a demandé au premier ministre Jean Charest s'il avait l'intention de s'attaquer au bloc patrimonial d'électricité dont profitent les Québécois et qui leur assure de bas tarifs. Elle n'a pas obtenu de réponse.

Pauline Marois a rappelé que dans sa stratégie énergétique 2006-2015, le gouvernement avait pris l'engagement de ne pas toucher au bloc patrimonial.

En vertu des modifications apportées en 2000 à la Loi sur la Régie de l'énergie, le tarif d'un bloc dit patrimonial de 165 TWh est fixé à 2,8 ¢ le KWh, ce qui se traduit par des tarifs résidentiels de l'ordre de 6,8 ¢ à l'heure actuelle. Pour abolir ce bloc patrimonial afin de hausser substantiellement les tarifs d'électricité, tout en menottant la Régie de l'énergie, le gouvernement devra faire adopter un projet de loi; un décret ne suffirait pas, croit-on au PQ. Raymond Bachand, qui souhaite trancher la question dans son prochain budget, ne savait pas, hier, s'il fallait changer la loi ou pas. (Le Devoir)